



Modification bon de commande

Par **TourneEnRond**, le **26/11/2014** à **13:17**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement dans une situation compliquée et je souhaiterais votre avis pour la gérer au mieux.

Je vous expose la situation.

En janvier de cette année, j'ai passé commande pour un véhicule neuf pour une valeur de 25104€, incluant la reprise de mon ancien véhicule ainsi que le solde du crédit pour ce même véhicule ainsi que diverses options et remises commerciales.

Je signe le bon de commande et je prends un crédit automobile au sein de cette même concession pour financer ce véhicule neuf.

Je signe l'offre de prêt 2 jours plus tard sans regarder, accordant mon entière confiance au concessionnaire.

1 semaine plus tard, je prends possession du véhicule et encore 2 jours plus tard, je reçois un courrier de l'organisme de prêt qui me demande des papiers sur cette voiture et j'apprends que le crédit est de 26600€.

A ce jour, je n'ai ni la facture du véhicule, ni mon exemplaire de l'offre de prêt, je n'ai que le bon de commande.

J'appelle l'organisme de prêt qui m'envoie un exemplaire de ce contrat.

J'appelle la concession qui m'envoie la facture du véhicule.

Et je me rends compte que le concessionnaire a changé le prix de vente sans m'en informer, cela fait depuis février que j'essaie de trouver une solution à l'amiable mais rien n'y fait.

Hier, je me rends une énième fois à la concession pour clarifier la situation et là, il me sort un bon de commande que j'aurais signé d'un montant de 26600€. Je n'ai jamais signé ce document, d'ailleurs la signature et l'écriture sont imitées. Et ce bon de commande ne mentionne aucunement qu'il annule et remplace l'ancien. Certaines signatures de l'offre de prêt ne correspond pas, je pense qu'il a mixé des documents que j'ai signés et d'autres qu'il a modifiés et signés à ma place.

Il me dit qu'il ne comprend pas que je vienne réclamer la différence alors que j'ai accepté cette nouvelle offre de 26600€. Je lui réponds qu'il aurait été stupide de ma part et de celle de n'importe quel consommateur d'accepter une plus-value de 1500€ sans dire mot, sans

compter tous les autres frais découlant du crédit contracté.

Vu le montant du litige, je ne sais pas si je dois passer par une injonction de faire ou de payer.
Ou y'a-t-il un autre moyen ?

Comme il y a usurpation de ma signature, je sais que ça peut aller au pénal mais est-ce que
ça en vaut vraiment le coup ?

Merci de votre aide.